Saint-Chéronnaises, Saint-Chéronnais,

Mardi 2 juin, une nouvelle phase du déconfinement a été entamée en France, mettant fin à bon nombre de restrictions mises en place pour endiguer l'épidémie de coronavirus. Si nous pouvons nous réjouir de retrouver petit à petit nos « libertés », nous devons toutefois rester vigilants en continuant à respecter les gestes barrières et en limitant les rassemblements.

Dans le cadre du déconfinement, nous avons mis tous les moyens afin de rouvrir l'ensemble des services municipaux dans les meilleures conditions sanitaires possibles. Ainsi, nous avons dépensé plus de 50 000 € pour fournir aux personnels et aux administrés le matériel nécessaire pour assurer la sécurité de tous : gel hydroalcoolique, barrières de protection, visières ou encore les masques.

Concernant les masques, comme de nombreuses autres communes ou le Département, nous avons été confrontés à des problèmes d'approvisionnement... Cependant, comme nous l'avions promis, nous avons été en mesure d'en distribuer gratuitement à tous les Saint-Chéronnais âgés de 11 ans et plus!

Côté scolaire, si les écoles ont rouvert leurs portes le 14 mai dernier, nous n'avons pas pu accueillir tous les élèves en raison de mesures sanitaires strictes. Nous sommes bien conscients que cet accueil restreint peut poser problème à certaines familles mais l'Education nationale se retrouve malheureusement à court de solutions face à cette situation inédite. J'apporte tout mon soutien aux enseignants et je les remercie pour leur investissement sans faille auprès des enfants Saint-Chéronnais, malgré toute l'appréhension que cette reprise a pu susciter chez eux.

La nouvelle phase de déconfinement marque aussi la réouverture de nombreux commerces. C'est une bonne nouvelle pour notre ville et nos commerçants, qui ont à cœur de reprendre leur activité et qui se réjouissent de retrouver leurs clients. Je sais que le protocole sanitaire n'est pas sans contraintes pour eux, aussi je leur souhaite bon courage pour cette reprise.

Pour terminer, le nouveau conseil municipal a été officiellement élu le 25 mai dernier et je vous invite à découvrir l'équipe qui m'entoure dans les pages intérieures de ce numéro. Très fier et heureux d'avoir été réélu, je vous remercie de la confiance que vous nous avez renouvelée en votant pour la liste Saint-Chéron Avenir et Progrès. Nous aurons à cœur de respecter nos engagements en menant à bien tous nos nouveaux projets, même si certains seront certainement retardés en raison de la crise sanitaire que nous venons de traverser.

Encore merci à tous pour votre engagement pendant cette période!

Jean-Marie GeléMaire de Saint-Chéron

Bien à vous

Mar



Une nouvelle équipe municipale à votre service

Dimanche 15 mars, Jean-Marie Gelé et la liste Saint-Chéron Avenir et Progrès ont été élus au premier tour des élections municipales avec 57,16 % des voix.

Afin de respecter les consignes sanitaires, le premier conseil municipal de la mandature s'est déroulé le lundi 25 mai à huis-clos (séance retransmise en direct sur la chaine YouTube de la commune).



Jean-Marie GELÉ Maire



Dominique TACHAT 1ère Adjointe Urbanisme et affaires sociales



Rémi BOYER 2º Adjoint Affaires scolaires, jeunesse et développement durable



Brigitte ACEITUNO 3º Adjointe



Jean-Claude DESILE Travaux, voirie et bâtiments



Martine ROOSENS 5° Adjointe **Communication et culture**



Kamel SAADA 6° Adjoint Animation et vie associative



Jocelyne GUIDEZ



RAVEAUX



Chantal



Philippe HEURTEBISE



Dominique **NOUAILLES**



Jean-Henry BOURLIER



Marie-Christine



Vincent **PINGAULT**



Béatrice **LOUISY-LOUIS**



Xavier **ANMELLA**



COURIVAUD



GRADEL



POULAIN



MESUREUR



BLANEY



POTART



Chribelle



Mario **HURTAUD**



TRESCA



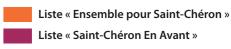
DELINOTTE



LEVER



Véronique QUINTARD





St-Chéron en Bref Juin 2020



Services municipaux

Suite au déconfinement, la municipalité a pris des dispositions afin d'ouvrir la majorité des services municipaux dans le respect des mesures sanitaires que nous impose la crise du coronavirus.

▶ Mairie

La mairie de Saint-Chéron est ouverte au public **uniquement sur rendez-vous** afin de limiter le nombre de personnes dans le bâtiment.

- Pour prendre rendez-vous, appeler au 01 69 14 13 00.
 En cas de retard, les services municipaux se réservent le droit d'annuler tout rendez-vous.
- Jours et horaires d'ouverture :
 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
 Le samedi de 9h à 12h (à compter du 13 juin)

▶ Bibliothèque

La bibliothèque propose un **point-retrait sur rendez-vous** aux jours et horaires habituels d'ouverture du service.

Quelque soit la raison de votre passage, il faut prendre rendez-vous afin de limiter le nombre de personnes présentes.

Renseignements: 01 64 56 38 67 bibliotheque@saint-cheron.fr

▶ Maison des jeunes

Les animateurs proposent aux jeunes Saint-Chéronnais des **activités en extérieur**, par groupe de 10 maximum.

L'accès à la maison des jeunes est seulement autorisé pour le lavage des mains et le passage aux toilettes.

Renseignements: 01 64 56 52 07 – mdj@saint-cheron.fr

► Conservatoire municipal de musique

Seuls des cours individuels sont dispensés, avec le respect des mesures de distanciation physique entre le professeur et l'élève.

Renseignements: 01 64 56 36 37 – 06 80 33 31 22 conservatoire@saint-cheron.fr

Déchèterie



La configuration de la **déchèterie de Saint-Chéron** ne permettant pas d'accueillir les usagers dans les meilleures conditions sanitaires possibles, elle reste **fermée jusqu'à nouvel ordre.** Vous pouvez cependant vous rendre aux déchèteries de Dourdan ou Briis. Attention, l'accès aux déchèteries se fait uniquement sur rendez-vous, à prendre sur le site internet de Sitreva.

Infos: www.sitreva.fr

Parcs et jardins

Depuis le 2 juin, les parcs et plans d'eau sont à nouveau ouverts au public. Cependant, les aires de jeux et les terrains multisports (situés derrière le gymnase) restent fermés par mesure de précaution sanitaire.

Concernant les pratiques sportives, s'il est à nouveau possible de pêcher au parc des Closeaux et à l'étang de la Juinière, les sports collectifs et de contact restent interdits. Nous vous rappelons également que les regroupements ne doivent pas dépasser 10 personnes.

Marché

Depuis le 14 mai, le marché du **Parc des Tourelles** est à nouveau organisé **tous les jeudis de 8h à 13h**, avec la présence de commerçants alimentaires et non alimentaires. L'accès réglementé et un parcours fléché permettent aux clients de faire leurs courses en toute sérénité.

 Reprise du marché du samedi matin sur la place de l'église le 6 juin

Masques



La mairie a organisé deux journées de distribution (mercredi 20 et samedi 30 mai) afin de remettre à chaque Saint-Chéronnais, âgé de 11 ans et plus, deux masques, l'un offert par la commune et l'autre par le Conseil départemental.

Pour les personnes âgées de 70 ans et plus, la distribution a été effectuée en porte à porte.

Culture - Animation

Afin de limiter les rassemblements, toutes les manifestations initialement prévues au mois de juin sont annulées (notamment les rencontres musicales).

Le **feu d'artifice** programmé le lundi 13 juillet est quant à lui **reporté** à une date ultérieure en 2020.

Livraison de courses alimentaires

Le dispositif d'entraide de livraison de courses alimentaires, mis en place durant le confinement pour les personnes âgées de 70 ans et plus, ou étant dans l'incapacité de sortir de chez elles, s'arrêtera à compter du vendredi 19 juin.